



NOTE d'INFORMATIONS

PRECISIONS CONCERNANT LES MUTATIONS

1°) Les raisons des modifications.

Suite à la diffusion de la note d'informations du 15 octobre 2011, nous avons eu de la part des Comités des remarques fondées qui ont été soumises au Comité Directeur du 18 au 20 novembre à Marseille et nous avons décidé de modifier légèrement les règles pour la gestion des mutations à partir de décembre 2011.

2°) Incidence sur la saison 2011 et sur les fiches financières d'octobre 2011.

Les fiches financières d'octobre 2011 tiendront compte des mutations que vous aurez encaissées dès décembre 2010, pour l'année 2011.

Il vous sera facturé sur les fiches financières :

- Pour une mutation interne 10.00 €
- Pour une mutation externe 10.00 €

Remarque importante : Les prix sont donc :

- Pour une mutation interne 20.00 €
- Pour une mutation externe 30.00 €

Cela concerne toutes les mutations des licenciés Senior et Junior.

Les mutations sont gratuites pour les cadets, minimes et benjamins.

Les mutations suite à un changement de club après une ou plusieurs années sabbatiques sont toujours gratuites pour cette l'année 2011.

Les mutations internes pour les licenciés d'un club qui s'est mis en sommeil en 2011 sont gratuites. Les mutations externes sont payantes.

3°) Incidence sur la saison 2012 et dès le mois de décembre 2011.

Les fiches financières d'octobre 2012 tiendront compte des mutations que vous aurez encaissées dès décembre 2011, pour l'année 2012.

Il vous sera facturé sur les fiches financières :

- Pour une mutation interne 10.00 €
- Pour une mutation externe 20.00 €

Remarque importante : Les prix que doivent pratiquer les comités sont donc :

- Pour une mutation interne 20.00 €
- Pour une mutation externe 40.00 €

Cela concerne toutes les mutations des licenciés Senior et Junior.
Les mutations sont gratuites pour les cadets, minimes et benjamins.

3.1 - Concernant les ANNEES SABBATIQUES :

Les mutations internes suite à un changement de club **après une ou plusieurs années sabbatique** sont gratuites pour l'année 2012. Donc pas de changement.
Les mutations externes **après une année sabbatique**, sont payantes.
Les mutations externes **après au moins deux années sabbatiques, sont gratuites.**

Exemples :

- Un licencié (senior ou junior) qui avait une licence en 2010 et qui n'a pas pris de licence en 2011, et qui reprend une licence en 2012 en changeant de club dans le département, la mutation est gratuite aux conditions citées ci-dessus.
- Un licencié (senior ou junior) qui avait une licence en 2010 et qui n'a pas pris de licence en 2011, et qui reprend une licence en 2012 en changeant de club hors du département, la mutation est payante aux conditions citées ci-dessus.
- Un licencié (senior ou junior) qui avait une licence en 2009 ou avant et qui n'a pas pris de licence en 2010 et 2011, et qui reprend une licence en 2012 dans son comité ou en dehors, en changeant de club, la mutation est gratuite.

3.2 - Concernant les CLUBS :

Dès décembre 2011, les mutations pour les licenciés (senior et junior) d'un club qui se met en sommeil (donc encore affilié, avec paiement de la cotisation et avec des licenciés) sur la saison 2012, sont payantes aux conditions citées ci-dessus.

Dès décembre 2011, les mutations d'un club internes et externes, suite à la dissolution du club (légalement dissout ou de fait et donc non ré affilié), sont gratuites.

RESUME :

- **si une année sans licence : mutation interne gratuite et mutation externe payante.**
- **si au moins deux années sans licence : mutation interne et externe gratuites.**
- **si club légalement dissout (*récépissé de déclaration en préfecture*) ou dissout de fait (*absence de dirigeant pour reprendre les destinées du club sur attestation du comité d'appartenance*) : mutation interne et externe gratuites.**

Précisions : si club légalement en sommeil (*donc encore affilié mais ayant décidé suite à Assemblée Générale de ne pas avoir d'activité sportive pendant une durée limitée*) : mutation payante.

Le 25 novembre 2011